



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-HUITIÈME SESSION

#### RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV

##### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

Le présent rapport a trait aux activités menées par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en 2023. Les activités menées en 2022 sont décrites dans le rapport annuel 2022 du secrétariat de la CIPV.

**CMP et organes subsidiaires.** Le secrétariat de la CIPV a continué à soutenir la gouvernance de la CIPV. La 17<sup>e</sup> session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a eu lieu en présentiel, pour la première fois depuis trois ans, du 27 au 31 mars 2023, et a mobilisé plus de 400 participants. La session s'est conclue par l'adoption de quatre amendements portant sur des normes existantes, notamment la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*), l'annexe à la NIMP 20 (*Utilisation d'autorisations d'importation spécifiques*), la révision de la NIMP 18 (*Exigences relatives à l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire*) et le projet d'annexe à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires – Traitement par irradiation contre *Pseudococcus jackbeardsleyi**). La CMP a également pris note du rapport final sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et a adopté la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030. Le Bureau de la CMP s'est réuni quatre fois en 2023, avec l'appui du secrétariat de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV a également organisé la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de la planification stratégique, qui s'est déroulée à Rome (Italie) après la réunion du Bureau de la CMP tenue en octobre 2023. Le Comité des normes (CN) et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ont repris leurs réunions semestrielles en présentiel, en mai et en novembre.

**Groupes de réflexion de la CMP.** En 2023, trois groupes de réflexion de la CMP et un groupe directeur étaient actifs et axés sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique pour 2020-2030. Le Groupe de réflexion sur les communications a conclu ses travaux en adoptant la Stratégie de communication lors de la 17<sup>e</sup> session de la CMP (2023). Les groupes de réflexion de la CMP chargés des conteneurs maritimes et de la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires ont poursuivi leurs travaux conformément à leurs mandats respectifs. Un point complet sur l'avancement des travaux des deux groupes sera présenté à la CMP au titre du point 13 de l'ordre du jour. Deux autres groupes de réflexion de la CMP ont été créés en 2023 et chargés de travailler sur des éléments du Programme de développement (la coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire et la mise en place de réseaux de laboratoires de diagnostic). Les mandats de ces groupes de réflexion ont été élaborés et seront présentés à la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session, en vue de leur adoption. Un point complet sur l'avancement des travaux de ces groupes sera présenté à la CPM, à sa 18<sup>e</sup> session, au titre du point 12 de l'ordre du jour, sous la forme de documents séparés. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a également travaillé à l'examen et à la formulation de recommandations concernant l'appel à propositions de thèmes pour l'établissement

et la mise en œuvre de normes en 2023. Ces recommandations seront présentées à la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session, au titre du point 16.5 de l'ordre du jour.

## Établissement de normes

Le secrétariat de la CIPV a continué à apporter son soutien aux travaux du CN en 2023, notamment en organisant des réunions en présentiel au siège de la FAO en mai et en novembre 2023. L'ordre du jour de la réunion tenue en novembre était étoffé et comprenait la recommandation d'amender trois NIMP, prêtes pour l'adoption par la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session. Il s'agit notamment du projet d'amendements 2022 à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001), de l'avant-projet d'annexe à la NIMP 37 (*Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits [Tephritidae]*) (2018-011) - Critères relatifs à l'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits et du projet de révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*) (2009-002). Le CN a également approuvé par décision électronique le projet d'annexe à la NIMP 28 (Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta*) (2017-029) en vue de sa présentation à la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session, pour adoption. Ces recommandations seront présentées au titre du point 10 de l'ordre du jour.

En 2023, le CN s'est employé avec diligence à apporter des ajustements à la révision de la procédure d'établissement des normes en examinant minutieusement plusieurs propositions de modifications, ainsi que diverses sections du Manuel de procédure de la CIPV traitant de l'établissement des normes. Ces modifications contenaient notamment les ajustements recommandés par le CN-7 lors de sa réunion tenue en mai 2023. Les modifications seront présentées à la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session, au titre du point 9.1.2 de l'ordre du jour.

En 2023, le CN a adopté, au nom de la CMP, les protocoles de diagnostic (PD) suivants, en tant qu'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*): PD 32: Genre *Ceratitis* et PD 33: *Mononychellus tanajoa*. En 2023, le Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises a poursuivi ses travaux en présentant le projet d'annexe à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*): Déplacements internationaux de mangues (*Mangifera indica*) (2021-011), aux fins d'une première consultation. Tout au long de l'année, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et le Groupe technique sur le Glossaire ont poursuivi leurs travaux à la fois en ligne et en présentiel. En outre, le secrétariat de la CIPV et les groupes techniques de la CIPV ont entrepris une analyse AFOM (atouts, points faibles, opportunité et menaces) de leurs activités et présenteront les résultats au CN aux fins de recommandations et suivi.

Deux groupes de travail d'experts se sont réunis pour rédiger des textes portant sur la révision de la NIMP 26 (Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [*Tephritidae*]) (2021-010) et sur l'annexe à la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*), consacrée à l'Inspection au champ (2021-018). L'Unité chargée de l'établissement des normes du secrétariat de la CIPV a apporté un soutien actif aux activités du Comité et de ses groupes de travail en prenant des décisions par voie électronique, en lançant un appel à candidatures d'experts et un appel à la transmission de documents de travail, en coordonnant le travail des groupes d'examen linguistique, en prévoyant des périodes de consultation sur les projets de NIMP et de spécifications et en publiant les NIMP adoptées.

## Mise en œuvre et renforcement des capacités

Le secrétariat de la CIPV a apporté un soutien actif aux travaux du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, de son sous-groupe et de ses équipes. Le Comité s'est réuni en présentiel au siège de la FAO en mai et en novembre 2023. En mai 20, il a accueilli de nouveaux membres et s'est penché sur les débats menés lors de la 17<sup>e</sup> session de la CMP (2023), sur les

décisions prises et sur les principaux enjeux liés à la mise en œuvre de son plan de travail pour 2023. À sa réunion de novembre 2023, le Comité a examiné la mise en œuvre des activités de son sous-groupe relatives à l'Observatoire de la CIPV en 2023, les travaux menés par ses équipes, ainsi que leurs plans de travail respectifs pour 2024. Le sous-groupe et les équipes se sont réunis régulièrement en ligne. Il existe actuellement onze équipes et un sous-groupe<sup>1</sup> chargés de traiter en particulier les questions relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités et de soutenir le travail du secrétariat de la CIPV.

Le sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV a suivi l'avancement du cadre stratégique de la CIPV, la préparation et la mise en œuvre de l'enquête sur le commerce électronique, la troisième enquête générale de la CIPV et le lancement de l'appel à propositions de thèmes pour l'Observatoire. Le sous-groupe a également examiné les résultats des enquêtes en cours sur la résistance aux antimicrobiens. Les résultats intermédiaires de l'enquête sur l'utilisation des antibiotiques pour la protection des végétaux et de l'enquête sur les principaux fongicides utilisés dans la protection des végétaux seront présentés à la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session. À l'heure actuelle, les enquêtes sur la résistance aux antimicrobiens sont axées sur la collecte de données relatives à l'utilisation des produits antimicrobiens, en vue de répertorier les régions du monde dans lesquelles l'utilisation d'antimicrobiens est élevée et qui sont susceptibles de favoriser la résistance aux antimicrobiens ou d'y contribuer.

L'Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations a continué de mettre à jour les coordonnées des points de contact officiels de la CIPV sur le Portail phytosanitaire international (PPI).

L'Équipe du Comité chargée de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) a supervisé l'achèvement de 11 évaluations en 2023, la rédaction de son mandat, en parfaite conformité avec le Règlement de la FAO, ainsi que le lancement d'une étude théorique.

La composition de l'Équipe du Comité chargée de la lutte contre la fusariose (race tropicale 4 [TR4]) a été renforcée et l'équipe a été remise en activité. Le secrétariat de la CIPV a rédigé un document proposant des activités de coordination de l'action mondiale relative à la TR4, conformément à la demande de la CMP, à sa 17<sup>e</sup> session (2023). Le secrétariat de la CIPV a également mis au point un exercice de simulation en laboratoire sur la fusariose TR4 et l'a présenté dans le cadre de l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique.

L'Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique de la CIPV a révisé le processus d'élaboration des directives et du matériel pédagogique de la CIPV et a assuré la gestion de la base de données de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités. Sous la supervision générale du Comité, quatre nouveaux guides ont été publiés:

- *Préparation aux situations d'urgence – Guide pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas d'apparition d'organismes de quarantaine;*
- *Directives pour la prévention, la préparation et la lutte contre la race tropicale 4 (TR4) de la fusariose du bananier;*
- *Guide de la réglementation des matériaux d'emballage en bois – Comprendre les exigences phytosanitaires qui conditionnent les déplacements des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international;*

---

<sup>1</sup> Sous-groupe et équipes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/commission/capacity-development-committee/ic-sub-group/>.

- *Commerce électronique – Un guide pour gérer le risque phytosanitaire posé par les marchandises commandées en ligne et livrées par voie postale ou par des services de livraison rapide.*

L'Équipe du Comité chargée du recours à des entités tierces et l'Équipe du Comité chargée du commerce électronique ont fait avancer les deux plans de mise en œuvre du Programme de développement y relatifs.

L'Équipe du Comité chargée de l'examen et de la révision du guide des bonnes pratiques de participation de la CMP a achevé ses travaux et a produit une version révisée du guide à l'intention de la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session.

L'Équipe du Comité chargée de la révision des directives pour les ateliers régionaux de la CIPV (*Guidelines for IPPC Regional Workshops*<sup>2</sup>) a procédé à la révision des directives dans le cadre d'un processus de consultation approfondi et avec la participation de représentants des différentes unités du secrétariat de la CIPV.

L'Équipe du Comité chargée des ressources a examiné 13 documents techniques (fiches d'information et directives déjà publiées), dont neuf ont été publiés sur le site web de la CIPV.

L'Équipe du Comité chargée des projets a supervisé l'organisation d'un webinaire, en mai 2023, dont l'objectif était de présenter divers projets entrepris à travers le monde.

L'Équipe du Comité chargée de la présentation de thèmes relatifs à la mise en œuvre a entamé la révision du formulaire pour la soumission de documents relatifs à la mise en œuvre ainsi que du formulaire pour la proposition de thèmes d'études et d'enquêtes intéressant l'Observatoire de la CIPV.

En outre, le secrétariat de la CIPV a coordonné la mise en œuvre de deux initiatives principales:

- L'élément du Programme de développement intitulé «Harmonisation de l'échange électronique de données» a été avancé grâce à la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV. La solution ePhyto de la CIPV est une référence mondiale en matière de numérisation des documents commerciaux relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires. En décembre 2023, plus de cinq millions de données ePhyto ont été échangées avec succès entre 84 pays utilisateurs actifs par l'intermédiaire de la plateforme. Le nombre total de pays enregistrés est passé de 115 à la fin de l'année 2022 à 130 à la fin de l'année 2023. Ces réalisations témoignent de la collaboration fructueuse entre le secrétariat de la CIPV, les ONPV, les ORPV, les organisations internationales et le secteur, afin de faciliter des échanges commerciaux sans risques, sécurisés et efficaces.
- L'élément du Programme de développement traitant du «Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles» a été avancé grâce à la détermination de la composition du Groupe de pilotage correspondant, conformément à la demande formulée par la CMP, à sa 16<sup>e</sup> session (2022).

**Communication et sensibilisation.** Le secrétariat de la CIPV a poursuivi son action en faveur d'une participation dynamique de la communauté de la CIPV, et ce par diverses voies, notamment le remaniement du site web de la CIPV et la publication de bulletins d'information mensuels, de sept articles de fond, de cinq blogs et de cinq exemples de réussite. Le site a également mis en ligne 50 articles d'actualités concernant la CIPV, 82 annonces, ainsi qu'un certain nombre de vidéos et de publications sur les médias sociaux. Ce travail a été réalisé conformément à la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030, adoptée par la CMP, à sa 17<sup>e</sup> session.

---

<sup>2</sup> Guidelines for IPPC Regional Workshops (directives pour les ateliers régionaux de la CIPV): <https://www.ippc.int/en/publications/87113/>.

**Journée internationale de la santé des végétaux.** La communauté de la CIPV a célébré la deuxième Journée internationale de la santé des végétaux, le 12 mai 2023. Le secrétariat de la CIPV a coordonné la manifestation de haut niveau au siège de la FAO. Au total, 100 participants étaient présents et 400 ont assisté à la manifestation en ligne. Au cours des mois d'avril et de mai 2023, près de trente mille (30 000) personnes y ont pris part et 34 millions de personnes ont été sensibilisées grâce aux informations diffusées dans le cadre de la Journée internationale. Un site web<sup>2</sup> consacré à cette journée est disponible dans les six langues de l'ONU.

**Coopération internationale.** Le secrétariat de la CIPV a entretenu une coopération externe avec 47 organisations internationales et régionales. On trouvera des informations complètes à ce sujet dans le document intitulé *Informations actualisées sur la coopération internationale* présenté au titre du point 21.2 de l'ordre du jour. La CMP, à sa 17<sup>e</sup> session, a adopté le cadre de partenariat de la CIPV.

**Approche «Une seule santé».** Le secrétariat de la CIPV a participé activement aux activités de sensibilisation à la santé des végétaux menées par la FAO et d'autres organisations mondiales dans le cadre de l'initiative «Une seule santé». Grâce à l'élaboration de NIMP, de recommandations et de guides, la communauté de la CIPV est en mesure d'empêcher l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles des végétaux qui pourraient avoir des effets négatifs sur la santé humaine, animale et environnementale. De plus amples informations sont présentées au titre du point 21.2 de l'ordre du jour.

**Réseaux de la CIPV.** Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été organisés en 2023 avec pour objectif d'analyser et de préparer des observations en ligne pour les projets de NIMP, de renforcer les capacités phytosanitaires et de sensibiliser à diverses activités menées par la communauté de la CIPV, ainsi que de servir d'enceinte permettant d'échanger des expériences et des idées à l'échelon régional. Les ateliers ont permis d'harmoniser les observations relatives aux projets de NIMP et aux recommandations de la CMP, et de partager des informations sur des thèmes pertinents et d'autres questions phytosanitaires relatives à chaque région. La 35<sup>e</sup> réunion de la Consultation technique des ORPV a eu lieu à Bogota (Colombie), en octobre 2023, en vue d'examiner des questions d'intérêt commun, notamment la promotion de l'élaboration et de l'utilisation de normes internationales pertinentes pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et le renforcement de la coopération interrégionale. La réunion a abouti à l'approbation de deux modèles: l'un pour la collecte d'informations sur les manifestations susceptibles d'intéresser d'autres ORPV et l'autre sur les organismes nuisibles préoccupants pour la région. En outre, les participants à la 35<sup>e</sup> consultation technique des ORPV se sont engagés à soutenir la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et des éléments du Programme de développement.

**Mobilisation de ressources.** En 2023, les États-Unis/l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, la République de Corée, le Canada, le Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD), la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont versé un total de 703 000 USD au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV. Quatre projets de la CIPV ont été mis en œuvre: deux par l'Union européenne, un par les États-Unis et un par la Chine (le montant cumulé des projets pour 2023 était de 945 000 USD). Le secrétariat de la CIPV a assuré la mise en œuvre des volets phytosanitaires d'autres projets de la FAO, tels que le programme de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et le projet de renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle alimentaire et phytosanitaire. Le secrétariat de la CIPV a reçu plus de 1 000 000 USD sous forme de contributions en nature (non financières), principalement de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Japon, ainsi que de nombreuses autres parties contractantes qui ont contribué à faciliter les réunions, les ateliers régionaux et d'autres activités de la CIPV.

**Programme phytosanitaire pour l'Afrique.** Le Programme phytosanitaire pour l'Afrique est une initiative dont l'objectif global est de protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles et de faciliter le commerce des produits agricoles, afin de contribuer à une sécurité alimentaire durable et à la croissance économique. La phase pilote en cours concerne 11 pays et il est prévu que tous les autres pays d'Afrique s'y joignent au cours des quatre prochaines années. Une formation pratique a été dispensée à 100 spécialistes de la santé végétale issus de 11 pays africains à l'occasion d'un atelier de formation des formateurs qui s'est tenu en septembre 2023, au Caire (Égypte). Un compte rendu complet concernant le Programme phytosanitaire pour l'Afrique, présenté à la CMP, à sa 18<sup>e</sup> session, est disponible au titre du point 16.3 de l'ordre du jour.

**Gestion interne.** En 2023, le secrétariat de la CIPV a continué à organiser des réunions hebdomadaires avec les chefs d'unité et leurs adjoints, ainsi que des réunions hebdomadaires du personnel remplaçant les précédentes réunions semestrielles et annuelles. Plusieurs membres du personnel ont rejoint le secrétariat de la CIPV en 2023, notamment quatre nouveaux membres du personnel administratif et plusieurs membres du personnel spécialisé recrutés afin de combler les lacunes occasionnées par le renouvellement du personnel. Le secrétariat a continué d'adhérer aux valeurs organisationnelles propices à un environnement de travail ouvert et transparent, fondé sur le respect et le soutien mutuels, le partage des connaissances et, à terme, une collaboration et une productivité accrues. Le secrétariat de la CIPV a continué à associer la FAO à des activités de planification des effectifs destinées à assurer la stabilité à long terme et à réduire au maximum la rotation des membres du personnel.

Le secrétariat de la CIPV salue avec une profonde reconnaissance les membres du Bureau de la CMP, du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour les précieuses indications qu'ils ont formulées et le contrôle qu'ils ont exercé, l'ensemble des parties contractantes (ONPV) et des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), notamment les participants du Groupe de la planification stratégique, pour leur soutien indéfectible et leurs contributions constructives, et tous les partenaires et collaborateurs pour leur étroite coopération.

## Recommandations

La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport présenté par le secrétariat de la CIPV.